



Informations Ecole

Documents parents à conserver

Madame, Monsieur,

l'équipe pédagogique de l'école élémentaire des Prés Verts et Grands Prés Verts souhaite une bonne rentrée à tous les élèves et à leurs parents. Cette note vous permettra de disposer des informations de fonctionnement les plus importantes.

Accueil des élèves de l'école sur 2 sites et présentation de l'équipe enseignante:

Aux Prés Verts, Rue de Lusk

01 CP: M. Grégory JOSSEAUME
02 CP: Mme Maëla LE BARBU et Mme Tatiana COURTOIS (M)
03 CP CE1: Mme Katell PEDURAND
04 Classe breton : Mme Rose BLECON
05 CE1: Mme Esthelle STRAUB (MJ) et Mme Sandrine PLANTARD (LV)

Aux Grands Prés Verts, 30 Avenue Gabriel Fauré

06 CE1 CE2 : Mme Michèle SCHUMER
07 CE2: Mme Caroline GUILLET et Mme Tatiana COURTOIS (V)
08 CE2: Mme Solène BELLIARD
09 CM1: Mme Marion CONAN
10 CM1 : M. Guillaume MOL
11 CM2 : Mme Emelyne BOUTIN et Mme Tatiana COURTOIS (L)
12 CM2 : Mme Céline GLEMAREC
13 CM2 : Mme PRIOUX et Mme Anne-Julie RIGUIDEL BALCON (M)

La fonction d'AESH est exercée par 5 personnes Mme CERCLE, Mme BAZERQUE, Mme ROUSSEL, Mme LESTRAT et Mme STEFANELLI. Ils assistent les enseignants pour l'accueil de certains élèves aux besoins particuliers.

Mme BURLOT, **directrice de l'école**, se tient à la disposition des parents aux horaires de l'école ou en dehors sur rendez-vous. Vous pouvez déposer un message sur la **messagerie au 02 99 62 07 18**, il sera lu dès que possible. **Pour les imprévus liés aux services périscolaires (cantine et garderie) il est nécessaire d'appeler les services de la mairie au 02 99 04 54 30 (enfancejeunesse@thorignefouillard.fr)**

Mme BURLOT est présente alternativement sur les 2 sites de l'école élémentaire.

Les horaires de l'école : lundi - mardi - jeudi - vendredi

Matin : 8h30–11h45

Après-midi : 13h45–16h30

Ouverture des portes 8h20 à 8h30 et 13h35 à 13h45.

Attention les enseignants ne sont pas en charge des élèves en dehors de ces horaires. Par ailleurs, ils sont disponibles lors de rendez-vous préfixés.

Les récréations :

Les temps de récréation sont organisés selon les classes et les projets.

Pour les rendez-vous médicaux exceptionnellement pris sur le temps scolaire, il est obligatoire qu'un adulte vienne chercher l'élève dans sa classe. Il sera nécessaire de rédiger une demande écrite. (Formulaire absences régulières)

Merci de bien respecter les horaires et de signaler toute absence de votre enfant en appelant l'école **dès le matin au 02-99-62-07-18 (bureau de la directrice)**

Le bureau principal de la directrice étant situé aux Grands Prés Verts, les appels seront gérés à partir de ce numéro.

Autres numéros utiles :

Garderie : GPV 02 99 62 44 01 ou 06 46 35 46 12

Service enfance jeunesse PV (Restauration et Garderie) : 02 99 04 54 30

Les entrées et les sorties :

A la fin des cours, les élèves sont raccompagnés jusqu'aux portails des deux sites.

Ils peuvent soit partir seuls, soit retrouver leurs parents à la sortie de l'école, soit être pris en charge par les services périscolaires municipaux. (cantine, garderie, étude...)

Il est important de bien anticiper avec votre enfant, surtout pour les plus jeunes, l'organisation de sa journée et de sa semaine.

Les enfants qui ne mangent pas à la cantine sont accueillis par les enseignants à partir de 13H35 jusqu'à 13H45 heure de rentrée en classe.

Dans le cadre du plan Vigipirate, toutes les portes et le portail sont fermés à clé après 8H30. En cas de retard, les parents doivent accompagner leur enfant jusqu'à sa classe, en passant par l'entrée principale. Un visiophone vous permet de prendre contact avec la classe concernée. Nous vous demandons d'être vigilant sur les horaires car des retards perturbent le travail de la classe.

Certains enfants pourront bénéficier d'un temps d'APC (Activités Pédagogiques Complémentaires), qui aura lieu sur le temps de pause méridienne ou en fin de journée de classe. Ce temps sera soumis à l'autorisation des parents. La commune propose également des TAP (Temps d'Activités Périscolaires, cf dossier de rentrée scolaire fourni par la Ville, avec fiches d'inscription). Un restaurant scolaire, une étude surveillée ainsi qu'un service de garderie sont assurés par la municipalité (prendre contact avec la mairie).

Le dossier d'accueil des élèves est constitué des documents suivants :

- La feuille de renseignements pré remplie. Elle vous sera remise très prochainement. Il suffit de corriger les éléments qui ont changé, en rouge de préférence.
- Une attestation individuelle d'assurance scolaire avec la responsabilité civile et la « GARANTIE INDIVIDUELLE ACCIDENT ». Nous vous prions de fournir cette attestation pour chacun de vos enfants le plus rapidement possible et au plus tard pour le vendredi 13 septembre 2022.
- Les feuilles d'autorisations (photos, santé ...) vous seront transmises par mail, pour lecture. Vous les validerez sur un support papier prévu à cet effet, il sera rapporté à l'enseignant par chaque élève.

Les rencontres parents-enseignants

Des réunions d'information sur le déroulement de l'année (programme, organisation...) parents – enseignants, seront organisées par classe en septembre, octobre.

RENDEZ-VOUS Réunions de rentrée

Le mardi 9 septembre 18h : la classe de CP/CE1 de Mme PEDURAND dans la classe aux Prés Verts

Le jeudi 11 septembre 18h : les classes de CP de M. JOSSEAUME et Mme LE BARBU ainsi que la classe breton de Mme BLECON dans les classes des Prés Verts.

Le jeudi 18 septembre 18h: les classes de CM2 de Mme PRIOUX, de Mme BOUTIN et de Mme GLEMAREC dans les classes des Grands Prés Verts.

Le lundi 22 septembre 18h : la classe de CE1 de Mme STRAUB dans la classe aux Prés Verts.

Le jeudi 25 septembre 18h : les classes de CM1 de Mme CONAN et M. MOL dans les classes aux Grands Prés Verts.

Le lundi 29 septembre 18h : les classes de CE2 de Mme GUILLET et Mme BELLIARD et la classe de CE1 CE2 de Mme SCHUMER dans les classes des Grands Prés Verts.

L'enseignant reste votre interlocuteur principal.

La directrice, Mme BURLLOT, peut vous recevoir sur rendez-vous, pour toutes questions concernant la scolarité de votre enfant, après consultation de l'enseignant.

Vous obtiendrez de multiples informations en consultant notre site internet :

www.ecole-elementaire-publique-thorigne-fouillard.ac-rennes.fr

Les vacances scolaires (L'Académie de Rennes est en zone B)

- Vacances de la Toussaint du vendredi 17 octobre au soir au lundi 3 novembre 2025 au matin.
- Vacances de Noël : du vendredi 19 décembre 2025 au soir au lundi 5 janvier 2026 au matin.
- Vacances d'hiver: du vendredi 13 février 2026 au soir au lundi 2 mars 2026 au matin.
- Vacances de Printemps : du vendredi 10 avril 2026 au soir au lundi 27 avril 2026 au matin
- Par ailleurs, les élèves n'auront pas classe le vendredi 15 mai 2026. (Jeudi 14 mai jour férié)
- Grandes vacances: vendredi 03 juillet 2026.

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.

En cas d'ABSENCES ou RETARDS

Rappel de la loi : L'école est obligatoire, cette obligation s'impose aux parents de par la loi.

ART 4-La loi du 22 Mai 1946 fait obligation aux parents de faire connaître les motifs d'absence de leur enfant aux enseignants.

Merci de prévenir l'école dès la première demi-journée d'absence en contactant l'école par téléphone.

Tel: 02 99 62 07 18

Les messages doivent être précis : nom et prénom de l'élève ainsi que sa classe, motif de l'absence ou du message. Ils seront consultés dans la journée.

En cas d'absence d'un élève, les enseignants conserve le travail de la journée, il sera remis à un élève ou aux parents en main propre.

Au retour de l'enfant, un écrit signé des parents sur papier libre stipulant le motif de l'absence sera demandé pour classement.

La directrice doit signaler chaque mois aux autorités académiques les retards répétés ainsi que les absences sans motif légitime.

La COMMUNICATION avec l'école

Nous demandons aux familles d'écrire leurs questions ou informations importantes (demandes de rendez-vous, absences prévues) sur le cahier de liaison. **Le cahier de liaison est le moyen officiel pour communiquer avec les enseignants.**

Afin d'économiser du papier, toutes les notifications administratives vous parviendront par courrier électronique. Je vous demande de bien vouloir vérifier régulièrement tous les messages qui vous seront adressés.

Les Représentants de Parents d'Elèves

Les Représentants de Parents d'Elèves (RPE) sont des élus. Ils ont pour rôle de faciliter les relations entre les parents d'élèves et l'équipe pédagogique. Ils sont présents au conseil d'école pour porter les suggestions des familles sur le fonctionnement de l'école et sur toutes questions qui intéressent la vie de l'école (restauration scolaire, hygiène scolaire, sécurité des enfants, condition d'intégration des enfants en situation de handicap). Ils peuvent aussi intervenir auprès de la direction de l'école pour évoquer un problème particulier ou pour assurer une médiation à la demande d'un ou des parents concernés.

Les élections auront lieu le **vendredi 10 octobre 2025**. Le matériel de vote vous sera remis dans le cahier de liaison. Les parents qui souhaitent présenter leur candidature doivent se faire connaître rapidement auprès de la directrice ou de l'association de parents d'élèves afin d'enregistrer leur demande de candidature.

Pour tout contact : rpeelementaires.lespresverts@gmail.com

Mallette des parents

Un lien internet vous permet d'accéder à des informations générales sur le fonctionnement de la scolarité des élèves.

<https://mallettedesparents.education.gouv.fr/>

Sorties scolaires gratuites dans Rennes Métropole pour les enfants de 5 à 11 ans

Nous vous demandons d'adhérer à la STAR en éblissant une carte KorriGo au nom de votre enfant.

Elle est gratuite. Les transports seront donc gratuits pour votre enfant au sein de la Métropole.

<https://www.star.fr/titres-et-tarifs/carte-korri-go> ou dans les agences STAR et à l'espace KorriGo à la gare de Rennes.

Je suis parent d'un ou plusieurs enfant(s) scolarisé(s) dans un établissement public de l'académie de Rennes, j'active mon compte EduConnect :



3 J'ai un compte FranceConnect

J'accède à mes services avec FranceConnect



Qu'est-ce que FranceConnect?

Je m'identifie avec mon compte FranceConnect pour créer mon compte EduConnect.

Dans le cas contraire :
Je clique sur le lien « Je n'ai pas de compte »

[Identifiant perdu](#)

[Mot de passe perdu](#)

ou

[Je n'ai pas de compte](#)

4 Je renseigne mes nom, prénom et numéro de téléphone portable :

Je crée mon compte

Nom

Prénom

N° de téléphone portable ?

Pour les numéros hors France métropolitaine, merci d'indiquer l'indicatif régional.

Recevoir mon code SMS

puis je renseigne le code à 6 lettres reçu par SMS

J'active mon compte

J'indique le code d'activation reçu par SMS (code valable 30min)

Continuer

5 Je confirme les informations concernant mes enfants et complète leurs dates de naissance

Je suis bien LÉONARDELL Marie

Je confirme le rattachement à mon compte des enfants suivants :

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE PUBLIQUE MARCEL MERCIER	
Léonardelle Marie	
né(e) le	16/09/2012
Chloe Léonardelle	
né(e) le	19/04/2010

Annuler

Valider

6 Je note soigneusement l'identifiant de mon compte EduConnect et je choisis un mot de passe répondant aux exigences de sécurité, que j'utiliserai ensuite pour me connecter à Toutatice.

Besoin d'aide pour activer / gérer mon compte EduConnect ?

Je me rends sur <https://parent.ac-rennes.fr>



Je prends note de mon identifiant

Je crée mon mot de passe ?

...et je confirme en le saisissant à nouveau

Terminer

toutatice.fr
espace numérique
de l'éducation en Bretagne

académie
Rennes
BRETAGNE



Accès réservé aux élèves et parents ayant créé leur compte EduConnect.